

LIBAN

Une enquête exhaustive doit être menée sur l'homicide du demandeur d'asile Ibrahim al Taj Hussain Zaydan

Index AI : MDE 18/004/01

DÉCLARATION PUBLIQUE

Ce jour (vendredi 6 avril 2001), Amnesty International s'est déclarée préoccupée par l'homicide d'un demandeur d'asile soudanais, Ibrahim al Taj Hussain Zaydan, tué par un membre de la Direction générale de la sécurité générale, et a appelé le gouvernement libanais à veiller à ce que les investigations sur la mort de cet homme soient exhaustives, impartiales et menées en toute transparence.

Le 22 mars 2001, un membre de la Direction générale de la sécurité générale a fait feu sur Ibrahim al Taj Hussain Zaydan, ressortissant soudanais âgé d'une vingtaine d'années et demandeur d'asile reconnu comme réfugié par le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) à Beyrouth depuis 1999. Ce fonctionnaire tentait de l'appréhender, ainsi que d'autres

personnes, pour entrée et résidence illégales sur le territoire libanais. D'après les informations dont dispose Amnesty International, Ibrahim al Taj Hussain Zaydan a été tué par balle alors qu'il essayait de s'échapper en escaladant un mur. Les faits ont apparemment eu lieu pendant que des membres en civil de la Direction générale de la sécurité générale procédaient à une rafle d'immigrés clandestins présumés.

Le 23 mars, Amnesty International a écrit aux autorités afin de les exhorter à faire toute la lumière sur les circonstances de cet homicide en menant une enquête indépendante et impartiale, ainsi qu'à fournir des éclaircissements sur la nature des instructions données aux responsables de l'application des lois quant à l'usage des armes à feu.

Le 27 mars, les autorités libanaises ont répondu à l'organisation de défense des droits humains en indiquant : « [Tandis] qu'il escaladait un mur, Zaydan a violemment frappé l'inspecteur qui tentait de l'arrêter sur la main avec laquelle il tenait son arme, ce qui a provoqué un coup de feu

involontaire aux conséquences fatales. » Elles ont ajouté que le procureur militaire avait ordonné l'arrestation de cet inspecteur aux fins de l'enquête.

Amnesty International se réjouit de cette réponse et du fait que le responsable de cet homicide fasse l'objet d'investigations. L'organisation regrette toutefois que les explications fournies par les autorités laissent subsister certaines zones d'ombre, et que sa demande d'un rapport d'autopsie ait été ignorée. Des sources indépendantes ont confirmé que le fonctionnaire qui avait tué Ibrahim al Taj Hussain Zaydan lui avait tiré dans le dos d'une distance de plus de 50 centimètres.

Pour l'heure, comme dans d'autres cas précédemment, aucun rapport d'autopsie n'a été transmis

Dans une déclaration rendue publique le 26 février 2001, Amnesty International a exprimé la crainte que des centaines de réfugiés et de demandeurs d'asile se trouvant au Liban – originaires pour la plupart de pays comme l'Irak, le Soudan et la Somalie, ravagés par la guerre ou par des violations systématiques des droits

à l'organisation ni aux plus proches parents de la victime.

Amnesty International demeure vivement préoccupée par cette grave affaire et appelle de nouveau les autorités libanaises à veiller à ce qu'elle fasse l'objet d'une enquête indépendante et impartiale, à ce que le responsable de cet homicide soit traduit en justice, et à ce que la famille de la victime soit dédommagée de manière adéquate. Les instructions données aux membres de la Direction générale de la sécurité générale en matière de recours aux armes à feu devraient en outre être révisées de toute urgence à la lumière des normes internationales.

Complément d'information

humains – ne soient arrêtés, torturés en détention et renvoyés de force dans leur pays. Depuis septembre 2000, plus de 300 demandeurs d'asile auraient été expulsés à leur corps défendant vers leur pays d'origine. La quasi-totalité d'entre eux avaient été arrêtés et placés en détention sous l'inculpation d'entrée et de

résidence illégales au Liban. _

Pour obtenir de plus amples
informations, veuillez contacter le
Service de presse d'Amnesty
International, à Londres, au +44
20 7413 5566 ou consulter notre
site web : <http://www.amnesty.org>